



École Sainte-Lucie

À Sainte-Lucie,
Je lis et je réussis...

RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024: le lundi 28 août 2023
2^e année du 1^{er} cycle
2^e année

IMPORTANT :

- Écrire le nom de votre enfant sur chaque article avant la première journée d'école.
- Nous vous encourageons à récupérer les articles en bon état de l'année dernière s'ils sont sur cette liste.
- La liste d'effets scolaires est réduite car plusieurs articles seront fournis par l'école.

QUANTITÉ	DESCRIPTION
1	Taille-crayon avec réservoir
2	Boîtes de 16 crayons feutres
1	Règle 30 cm en plastique rigide
8	Duo-tang en plastique
2	Étuis à crayons en tissu
1	Paire de ciseaux à bouts ronds
1	Cartable de 1 pouce avec couverture rigide
1	Duo-tang vert avec pochettes (anglais)
1	Crayon Sharpie noir permanent (arts plastiques)

- **Éducation physique** : vêtements confortables et souliers de course
- **Vêtements de rechange identifiés dans un sac de plastique**
(bas, pantalon, sous-vêtements et chandail)
- **2 boîtes de papiers-mouchoirs (facultatif)**

Autres frais	
- Agenda	8,50 \$
- Cahier de mathématique (1,2,3 avec Nougat)	18,95 \$
- Cahier d'anglais (Catch)	13,50 \$
Total : 40,95 \$	
Montant approuvé par le conseil d'établissement le 8 juin 2023 payable à la rentrée ou avant le 5 septembre 2023.	

Tout au long de l'année, l'élève doit avoir avec lui l'ensemble de ces articles scolaires. Nous comptons sur votre collaboration pour remplacer le matériel perdu, brisé ou manquant.

Veillez effectuer votre paiement en argent comptant ou émettre un chèque au nom de l'école. Prévoir le montant exact car l'école ne conserve pas de monnaie.

Enseignants (es) du 1^{er} cycle, 2^e année

Véronique Parent, directrice